

LIVRET D'ACCUEIL



Résidence autonomie Lyliane Carpentier

1, rue Jacques Philippe Bréant
27300 BERNAY

***Horaires d'accueil : de 9h-12h et de 14h à 17h
En dehors de ces horaires, sur rendez-vous
uniquement.***

Tél : 02 32 46 22 70

Email : residence.autonomie@bernay27.fr



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil vous est destiné. Il a pour but de vous présenter **la Résidence autonomie « Lyliane Carpentier »** et de répondre aux mieux à vos interrogations.

Au fil des pages, laissez-vous guider dans la découverte de notre résidence autonomie. L'ensemble des **prestations** que nous proposons se trouve détaillé.

Si toutefois certaines de vos interrogations restaient sans réponse, sachez que notre équipe est à votre disposition pour y répondre.

Notre Résidence, qui accueille des personnes valides et autonomes dès 60 ans, est conçue pour faciliter le maintien à domicile le plus longtemps possible. Les résidents vivant seuls ou en couple peuvent donc **bénéficier d'un logement privatif tout en se sentant en sécurité.**

Nous espérons pouvoir vous compter parmi nos résidents et ainsi vous faire profiter d'un cadre de vie agréable.

Marie-Lyne VAGNER

Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Madame, Monsieur,

La Résidence autonomie « Lyliane Carpentier » est placée sous la responsabilité et la compétence juridique du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, sous l'autorité de **sa Présidente Madame le Maire de Bernay**, la Vice-Présidente et les membres du Conseil d'Administration ainsi que la direction du CCAS.

Toute décision relative à la vie de la Résidence est étudiée et validée par le **Conseil d'Administration** qui délibère.

Notre préoccupation principale sera de vous apporter sécurité, confort et bien-être. Nous déploierons toute notre énergie pour vous offrir un accompagnement personnalisé et de qualité.

Nous vous proposons **un éventail d'animations** que vous retrouverez dans ce livret. De surcroit, il est important pour nous de vous offrir des espaces de réflexion et de participation à la vie **de votre Résidence.**

Dans un souci constant d'amélioration de nos prestations, **votre avis nous intéresse.** Nous évaluerons donc votre niveau de satisfaction en continu et prendrons en compte vos nouvelles attentes.

L'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue au sein de votre nouveau lieu de vie.

L'équipe de la Résidence.

1- L'ETABLISSEMENT

Présentation	Page 4
Situation géographique et accessibilité	Page 4
Statut juridique	Page 5
Nos valeurs et principes	Page 5
L'équipe de la résidence autonomie	Page 6

2- LES LOGEMENTS ET LES DIFFERENTS ESPACES

Constitution de chaque logement	Page 7
Espaces collectifs	Page 7

3- ADMISSION ET SORTIE

Conditions d'admission	Page 8
Procédure d'accueil	Page 8
Les frais de séjour	Page 9
Les conditions de sortie	Page 9

4- SUIVI ET SECURITE DES RESIDENTS

Le suivi du résident	Page 10
Les soins	Page 10

5- LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

L'accueil de vos proches	Page 11
La vie sociale et l'animation	Page 11
La vie pratique	Page 12 à 13
Les absences	Page 14
Situations exceptionnelles	Page 14

6- ANNEXES

Charte des droits et des libertés de La personne accueillie	
Tarifs	
Numéros d'urgence	

1. L'ÉTABLISSEMENT

PRÉSENTATION

Bernay est une commune française de 10 000 habitants situées dans la Région Normandie est plus précisément dans le département de l'Eure.

Par sa géographie, Bernay est au centre et à proximité, au moyen de son axe ferroviaire et routier, de grandes métropoles telles que Paris (1h30 en train), Caen (1h en Train) et Rouen (1h en train).

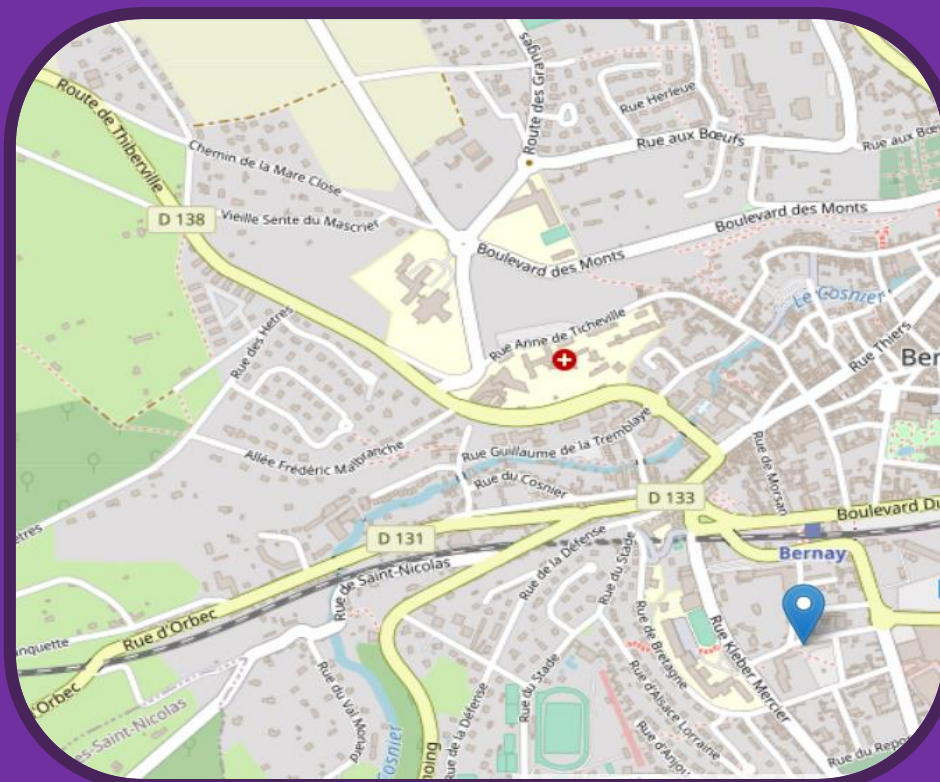
La Résidence Autonomie « **Lyliane Carpentier** » est **un établissement non-médicalisé**, accueillant des **personnes autonomes** à partir de 60 ans (sauf dérogation).

L'établissement est sécurisé en dehors des horaires d'ouverture avec une porte dont l'ouverture se fait par l'intermédiaire d'un code.

Située au sein du quartier de la Couture, proche du centre-ville de Bernay, **la Résidence autonomie « Lyliane Carpentier »** bénéficie d'un parking et d'un parc privé verdoyant au cœur d'un secteur calme. A cet emplacement privilégié s'ajoutent la proximité de la gare SNCF, un centre commercial, la maison des associations, le cinéma ainsi que de la prairie de la Charentonne et sa voie verte.

Elle a été inaugurée en 1993 et dispose de 81 logements de type T1, T2 et un T4.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ACCESSIBILITÉ



STATUT JURIDIQUE

La Résidence « Lyliane Carpentier » a un mode d'hébergement collectif non médicalisé à destination des séniors autonomes.

Elle est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public administratif à but non lucratif sous la responsabilité de Madame Karine PLESSIS. (à revoir)

Son fonctionnement est régi par le code de l'Action Sociale et des Familles. Il est sous tutelle du Conseil Départemental qui valide son autorisation de fonctionnement et l'évalue régulièrement pour vérifier la qualité des prestations.

Il est soumis comme les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à l'obligation de mettre en place un Conseil de Vie Sociale (CVS). Le CVS est une instance consultative autonome. C'est un lieu d'expression qui permet aux usagers, aux résidents et à leurs familles de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement...

NOS VALEURS ET PRINCIPES

Les valeurs incarnées par nos équipes sont : **l'égalité, l'impartialité, la neutralité et l'équité.**

La charte des droits et des libertés de la personne accueillie vous garantit le respect de votre dignité et de votre singularité, de votre espace privé, de votre intimité, de vos choix, ainsi que le droit à la pratique religieuse, à l'information et à la participation.

Notre vocation première est de vous offrir la possibilité d'accéder à un **habitat collectif** sécurisé dans un cadre de vie agréable.

Afin **d'éviter l'isolement**, notre priorité est de développer le lien social, tout en favorisant votre autonomie, votre épanouissement et votre bien-être.

Ainsi, cette formule répond aux besoins de ceux qui, pour des raisons diverses (perte de conjoint, isolement, sentiment d'insécurité...) souhaitent ne plus rester chez eux tout en conservant **les avantages du logement individuel et la possibilité de bénéficier des services collectifs.**

L'EQUIPE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Marie-Lyne VAGNER

Présidente du CCAS de Bernay



Sara Féraud

Vice-présidente



Jessica DUVAL

Directrice du CCAS



Karine PLESSIS

Responsable de la Résidence autonomie

La responsable est garante du bon fonctionnement de la structure et de l'accompagnement bienveillant des résidents accueillis. Elle s'assure du respect de l'application de la réglementation en vigueur. Elle coordonne les actions mises en place et propose une dynamique favorisant le lien social.

L'agent d'accueil et d'animation est le premier contact des résidents et des visiteurs. Il participe à l'animation de la vie sociale. Il met en place des activités d'animation en tenant compte des souhaits formulés et de ses observations. Il favorise les liens sociaux et la lutte contre la perte d'autonomie.

Les agents polyvalents contribuent au confort de vie des résidents par l'entretien des communs et espaces extérieurs. De plus, ils assurent le service restauration afin de permettre aux résidents de déjeuner dans de bonnes conditions. Ils proposent des repas équilibrés et veillent au bon déroulement du temps de repas.

2. LES LOGEMENTS ET LES DIFFERENTS ESPACES

La Résidence est constituée de **81 appartements dont 46 T1 et 34 T2 et 1 T4**, répartis sur 3 étages. Chaque étage dispose d'un petit salon pour permettre aux résidents de se rencontrer dans des espaces communs.

Au rez-de-chaussée, se répartissent deux salons collectifs dont une salle de télévision et une salle bibliothèque, une salle d'animation, une lingerie et deux salles de restauration en libre accès qui favorisent les échanges

RESSOURCES MATERIELLES

Rez-de-chaussée

- 2 ascenseurs qui desservent tous les étages
- Une salle équipée de prises, tables et chaises, d'une climatisation et d'une fontaine à eau
- Un grand écran de télévision
- Une cuisine professionnelle équipée
- Le bureau de la responsable
- Une borne d'accueil
- La lingerie

CONSTITUTION DE CHAQUE LOGEMENT

Chaque logement se compose de :

- Une entrée ;
- Une grande pièce avec partie cuisine (évier, plaque électrique, rangement) ;
- Une salle douche avec lavabo et WC ;
- Une chambre séparée pour les T2.

Chaque logement est équipé de prises TV et téléphone, d'une connexion à la fibre, du chauffage électrique, d'un ballon d'eau chaude ainsi que de la « Présence verte ». de plus, il y a possibilité d'installer une climatisation.

ESPACES COLLECTIFS

Le rez-de-chaussée est doté d'une salle de restauration, d'une salle d'animation, d'une bibliothèque, d'un salon, de sanitaires et d'un hall d'accueil avec affichage des animations.

Les étages sont desservis par deux ascenseurs et deux escaliers, et sont agrémentés de salons mis à la disposition des résidents et de leurs familles.

3. ADMISSION ET SORTIE

CONDITIONS D'ADMISSION

Être âgé de **plus de 60 ans** ou moins si **dérogation** acceptée par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement n'accueille que **les personnes valides et autonomes dans les actes de la vie quotidienne** (en GIR6, GIR 5) ou en légère perte d'autonomie (GIR4 sous conditions) afin de répondre à leurs besoins de sécurité, de socialisation, de confort et de prévention de la perte d'autonomie. La grille G.I.R sert à évaluer le niveau de dépendance des personnes.

PROCEDURE D'ACCUEIL

Formalités administratives

Lors de l'accueil dans l'établissement, il vous sera remis un dossier de demande d'admission avec une liste des documents à fournir :

- Livret de famille ou carte d'identité ;
- Photo ;
- Justificatifs des caisses de retraite ;
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus ;
- Quittance de loyer si locataire ;
- Dernière taxe foncière si propriétaire ;
- Un certificat d'évaluation de l'autonomie complété par le médecin traitant et attestant que vous êtes apte à vivre dans une résidence autonomie.

Vous serez également informé(e/s) sur les **aides** dont vous pouvez bénéficier si vos revenus sont insuffisants (allocation logement).

Lors de votre admission, vous devrez :

- Approuver et signer le **contrat de séjour** (*annexe tarifaire incluse*) ainsi que le **règlement de fonctionnement** ;
- Fournir une **attestation d'assurance habitation** (*couvrant le risque des dégâts des eaux, incendie et responsabilité civile*) et une **caution équivalente à un mois de loyer** (somme sera restituée lors votre départ sous conditions).
- Fournir un acte de cautionnement

Enfin, après toutes ces formalités validées par la responsable de la résidence, **les clés** de votre appartement et de votre boîte aux lettres vous seront remises.

LES FRAIS DE SEJOUR

Le montant de votre redevance est fixé, par délibération de **Conseil D'administration du CCAS**, pour l'année civile en cours (tarification joint en annexe).

Le prix comprend : la location de l'appartement, l'entretien des parties communes et leur jouissance, les frais de fonctionnement de la Résidence, les animations.

Les redevances sont payables mensuellement à terme échu.

La **Trésorerie de Bernay** assure l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses de l'établissement.

Les frais d'hébergement sont à régler par **prélèvement bancaire**.

Une caution est demandée au moment de votre entrée, correspondant au montant du loyer (cf. contrat de séjour).

LES CONDITIONS DE SORTIE

A votre initiative : après un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour raison de santé : dans le cas où vous verriez votre niveau de dépendance évoluer vers les GIR 1 à 3, une orientation vers un établissement médicalisé sera effectuée dans un délai de trois mois.

Pour incompatibilité avec la vie en collectivité : sur décision du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour défaut de paiement : sur décision du Conseil d'Administration du CCAS

4. SUIVI ET SECURITE DES RESIDENTS

LE SUIVI DU RESIDENT

Lors de votre admission, vous communiquerez les coordonnées de votre **médecin traitant**, ceux des membres de **votre famille**, ou de votre **tuteur** à prévenir en cas d'urgence, ainsi que l'établissement où vous désirez être hospitalisé(e).

Dans les semaines qui suivent votre admission, vous (et/ou votre représentant légal) êtes reçu(e/s) par **la responsable de la Résidence autonomie** afin de **construire ensemble votre projet d'accompagnement personnalisé**. Ce dernier a pour but de vous aider à concilier vie en collectivité avec vos habitudes de vie, vos attentes et vos besoins personnels.

LES SOINS

L'établissement n'est pas médicalisé. Vous faites appel, quand vous le souhaitez, à un médecin de votre choix. Il en est de même pour toutes les professions paramédicales (infirmier, kinésithérapeute...) et les pharmaciens.

Tous les soins, prescriptions ou visites auprès de spécialistes, ainsi que les transports, restent à votre charge.

5. LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Les espaces communs sont en libre accès. Vous pouvez également inviter vos proches à vous rendre visite.

L'ACCUEIL DE VOS PROCHES

La jouissance du logement est personnelle. Vous pouvez, après en avoir fait la demande, héberger deux personnes maximum pour une durée déterminée (cf. règlement intérieur)

LA VIE SOCIALE ET L'ANIMATION

Le conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale est **une instance composée de représentants élus ou désignés** pour deux ans renouvelables par bulletin secret. Il se réunit à minima 3 fois par an, pour émettre un avis et des propositions sur le fonctionnement et l'organisation de la résidence. Un compte-rendu est diffusé et disponible à l'accueil. Il rassemble différents acteurs impliqués dans **la vie de la Résidence**.

C'est un lieu d'échanges et d'expression sur le fonctionnement de l'établissement dans lequel vous êtes accueilli(e). Il est également un lieu d'écoute très important qui veille à votre mieux être. Il a pour but de favoriser la participation des résidents et de faire émerger des projets collectifs.

L'animation

L'animation est un élément important de la vie de la Résidence. Elle favorise les échanges et vous permet, en fonction de vos goûts et aptitudes, de continuer à entretenir des relations sociales. Ainsi, la Résidence **propose des animations régulières, occasionnelles ou ponctuelles** (gym douce, repas à thèmes, café papote, gazette de la résidence, atelier mémoire, pétanque...). Le planning des animations et des manifestations est affiché dans le hall d'entrée de la Résidence.

LA VIE PRATIQUE

L'entretien du bâtiment

L'entretien du bâti et les réparations des installations dans les espaces communs sont **assurés par le CCAS et les services techniques de la ville**. Le nettoyage des parties communes et l'entretien des espaces verts est assuré par **les agents de la collectivité**.

L'entretien de votre appartement

Vous devez maintenir votre appartement en parfait état de propreté. Vous avez la liberté de faire intervenir une aide à domicile dont le rôle est d'assurer l'entretien du logement ainsi que les petits travaux ménagers tels que la cuisine, courses, entretien du linge. Cette intervention, facturée par l'organisme choisi, peut être prise en charge de façon plus ou moins importante, selon les ressources du demandeur par : l'aide sociale départementale, les caisses de retraite et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

La restauration

Les salles de restauration sont ouvertes le midi, du lundi au samedi (sauf jours fériés). Vous pouvez inviter votre famille et vos amis à venir déjeuner avec nous, sur réservation 48h avant la date.

Vous pourrez ainsi :

- Soit prendre vos repas au restaurant ;
- Soit faire votre propre cuisine dans votre appartement.

L'établissement n'assure pas le petit déjeuner et le dîner.

La lingerie

La résidence dispose d'un service de lingerie interne. Ainsi, moyennant le paiement du tarif fixé par le Conseil d'Administration du CCAS, l'entretien de votre linge peut être assuré par les agents de la collectivité (le linge doit être marqué au nom du résident). Cette prestation payante n'est pas incluse dans le prix de la redevance et **reste à votre charge** (le coût sera facturé et indiqué sur votre quittance de loyer en cas d'utilisation de cette prestation de service).

La livraison de courses à domicile

Le magasin Super U propose la livraison à domicile pour un montant minimum de 30 euros.

Le Bus

La résidence autonomie est desservie par le bus de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le courrier

La levée du courrier s'effectue tous les jours. De même, il est distribué aux résidents par le personnel de l'établissement quotidiennement sauf le week-end.

Le culte

Le résident peut mettre en pratique ses convictions (religieuses, philosophiques) dans le respect mutuel des libertés d'autrui. Un office religieux catholique est célébré une fois par mois le jeudi de 16h30 à 17h30.

Le téléphone et accès wifi

Le téléphone peut être connecté dans votre logement par ligne directe. Les communications et l'abonnement de l'opérateur sont à votre charge. Un accès wifi est à votre disposition et accessible depuis le hall d'entrée et le petit salon du rez-de-chaussée.

La téléassistance

Tous les appartements sont équipés d'une **box confort « présence verte » ainsi qu'un bracelet d'alerte pour chaque résident**. Ce dispositif de téléalarme est gratuit, **fonctionne 24h/24h et 7j/7**. Les frais résultants de l'installation et de la maintenance annuelle restent à la charge de la résidence. Le non-port du bracelet est de la seule responsabilité du résident. Dans ce cas de figure, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.

LES ABSENCES

Du fait du caractère « ouvert » de la structure, **vous êtes libre de vos déplacements**. Dans le cas où vous vous absenteriez pour une longue période (voyage, séjour en famille...) nous vous recommandons d'en informer la responsable de la structure. **En cas d'hospitalisation**, des modalités spécifiques à votre retour pourront être envisagées et seront à déterminer avec votre famille et les différents intervenants paramédicaux. Vos absences, quel qu'en soit le motif, donnent lieu à la facturation du loyer.

SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Des plans d'urgence sont établis selon les circonstances (COVID, canicule, grand froid, ...). Ainsi, le règlement de fonctionnement pourra être réajusté en fonction des procédures mises en place et selon la situation. Une information vous sera adressée. **En cas de fermeture de la résidence aux visiteurs**, l'établissement mettra tout en œuvre afin d'assurer la continuité du lien avec vos familles. A cet effet, nous pourrions proposer **la mise à disposition de tablettes munies d'un logiciel gratuit** permettant de réaliser des appels vidéo.